

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	6 (1933)
Heft:	9
Artikel:	La "Maison Familiale" à Lausanne
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-119748

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos jardins.

La plupart de nos légumes sont actuellement à l'abri des gelées; on surveillera attentivement les provisions pendant la mauvaise saison. Les plantations de légumes hivernés, soit: *laïties pommeées et romaines, choux, etc.*, ont été également faites dans de bonnes conditions.

Il reste cependant à prendre certaines précautions concernant les légumes qui restent sur place.

Les *asperges* sont déchaussées au moyen d'une fourche à dents plates ou triandine. On enlève la terre qui recouvre les griffes. On la place en buttes entre deux lignes d'asperges et on recouvre les racines d'une légère couche de fumier. Cette opération se fait après avoir coupé les tiges sèches à 15 ou 20 cm. du collet. On a soin de les brûler.

Les *fraises* sont de préférence labourées en automne ou après la récolte. A l'approche des grands froids, on se trouve bien de les entourer d'une légère couche de fumier à demi décomposé et sur une largeur de 20 cm. de chaque côté de la ligne. Il faut avoir soin de ne pas mettre du fumier sur les plants de fraisiers, ce qui risquerait de les faire périr. Ce travail n'est pas absolument indispensable, néanmoins les fraisiers s'hivernent dans de meilleures conditions et ont ainsi un complément de fumier.

En outre, lorsque le fumier a été bien lavé par la pluie ou la neige, il constitue un excellent paillis pour les fraises, lorsqu'elles sont à maturité.

On rabat le feuillage des *artichauts* à 15 ou 20 cm. du sol. On recouvre les pieds d'une épaisseur de 20 à 25 cm. de poussière de blé ou de sciure de bois, ou, à défaut, de gadoues fraîches de ville, feuilles sèches légères, etc. Afin d'éviter que les grands vents n'enlèvent cette protection, on place au-dessus un peu de litière, fumier pailleux, etc.

Dans notre pays, les *choux-fleurs Brocolis*, doivent être protégés pendant l'hiver. C'est dans les

terrains en pente, exempts d'humidité, qu'ils s'hivernent le mieux. On les protège soit en les buttant jusqu'au cœur, soit en les provignant, c'est-à-dire en les couchant côté ouest et en recouvrant le collet d'une pellée de terre.

On recouvre les *pissenlits améliorés* de 10 à 15 cm. de terre fine après avoir coupé le feuillage. A défaut de terre, on peut mettre des feuilles sèches; en février-mars, on cueillera de belles pommes blanches.

En novembre, on peut encore planter des éclats de *rhubarbe*. Les vieux carrés de légumes doivent être labourés en automne plutôt qu'au printemps.

On arrache les *chicorées de Bruxelles* pour les soumettre au forçage. On les force de différentes manières: 1. en *couche*, sur *place* et en *cave*.

Le forçage en cave est le plus pratique pour ceux qui ne possèdent pas de couche. On coupe le feuillage à 2 cm. du collet, puis on place les racines serrées les unes contre les autres sur une petite couche de terre; puis on recharge avec 15 ou 20 cm. de terre fine. On peut mettre une petite couche de fumier frais ou des feuilles en dessous des racines, mais cela complique le travail. On récolte 3 à 5 semaines plus tard, suivant la température de la cave.

On continue la plantation des massifs avec des plantes bisannuelles, soit: *myosotis, silènes, pâquerettes, chrysanthèmes, etc.* Il est encore temps de mettre en terre des plantes bulbeuses, soit: *Jacinthes, tulipes, crocus, jonquilles, narcisses, etc.* La plantation doit se faire en terre bien essuyée. On vérifie les liens aux plantes tuteurées, telles que *plantes grimpantes, rosiers, etc.*, afin qu'elles ne se cassent pas lors des chutes de neige. Aussi longtemps qu'il ne gèle pas, on peut planter, *rosiers, arbres et arbustes d'ornement et arbres fruitiers.*

D.

La „Maison Familiale“ à Lausanne.

La Société Coopérative de la Maison familiale à Lausanne a tenu son assemblée générale le 7 juillet 1933, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. A. Freymond.

Le rapport présidentiel relate les principaux faits qui ont marqué l'activité de la Société en 1932. La deuxième étape de construction terminée, les nouvelles maisons, au nombre de 18, ont été occupées, sauf deux. Une de celles-ci a été réservée par le Comité pour une grande famille, et l'autre, qui renferme le petit bureau de la Société, est destinée à un locataire qui pourrait remplir la fonction de surveillant. Le titulaire n'a pas été trouvé encore.

L'entretien des maisons par les locataires laisse malheureusement à désirer en beaucoup de cas. C'est le fait de la négligence, de mauvaises habitudes, mais aussi chez quelques-uns d'un état d'esprit que le Comité ne peut que déplorer.

M. Freymond tient à remercier Mme Méan, déléguée du Service Social, de l'aide très précieuse qu'elle apporte au comité en intervenant avec beaucoup de discernement et de délicatesse comme intermédiaire entre le comité et les locataires.

Les organisateurs de la Semaine du Kilog en faveur des chômeurs se sont montrés aussi très généreux envers les habitants des Maisons familiales.

Le caissier, M. FRANÇOIS FIAUX, notaire, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé.

Ceux-ci sont approuvés sur rapport des vérificateurs, MM. METTRAUX et GRIVAT.

Des remerciements sont adressés à M. Fiaux pour tout le dévouement qu'il apporte à la tâche, souvent ingrate, de gérant des Maisons familiales.

L'assemblée donne ensuite décharge au Comité de sa gestion. M. Mettraux ayant demandé à être

relevé de ses fonctions de vérificateur est remplacé par M. DANIEL, appareilleur.

Il a été décidé d'attribuer un dividende de 2 % aux parts sociales.

Au cours de la discussion du rapport annuel, d'intéressantes questions ont été soulevées, entre autres celle de l'opportunité d'organiser des concours pour la tenue des jardins.

Le Comité n'a pas dissimulé les difficultés que susciterait une tentative de ce genre, étant donné la mentalité de certains locataires qui verraient motif à jalouse dans une récompense, si méritée qu'elle soit, attribuée à un voisin.

On a envisagé la possibilité d'organiser une sorte de conseil des locataires pour amener ceux-ci à une plus juste conception des intérêts et des devoirs

qui les lient les uns aux autres, et à la Société Coopérative de la Maison familiale. Mais les expériences faites jusqu'à maintenant ne permettent pas d'espérer qu'un tel projet puisse se réaliser sans une longue préparation. Le Comité compte réunir cependant les locataires de temps en temps pour prendre contact avec eux, et leur démontrer la nécessité de maintenir l'ordre et la discipline.

Des visites des maisons seront faites périodiquement par une commission qui aura charge de contrôler l'état d'entretien des logements et de faire rapport au Comité.

La création d'un local de réunion pour les habitants des Maisons familiales et d'une crèche pour les enfants reste à l'étude.

Bilan au 31 Décembre 1933.

	ACTIF	PASSIF
Construction 1 ^{re} étape	332,803.50	
Construction 2 ^{me} étape.	241,368.40	
Compte courant chez M. Fiaux, notaire	573.55	
Compte de gérance chez M. Fiaux, notaire	7,344.70	
Débiteurs divers	350.—	
Banque Populaire Suisse:		
compte courant	17,156.50	
compte de dépôt	60,445.—	
Subventions	10,000.—	
Prêts hypothécaires	532,902.—	
Souscripteurs (capital social)	76,300.—	
Créanciers divers (y compris solde dû aux entrepreneurs pour la 2 ^{me} étape de construction)	24,344.80	
Réserve spéciale	3 000.—	
Râtes d'intérêts	4,307.30	
Fonds de secours	995.65	
Profits et Pertes.	8,191.90	
 BALANCE: Fr. 660,041.65	 660,041.65	

Profits et pertes.

	DOIT	AVOIR
Solde ancien	6,969.60	
Loyers	20,362.—	
Frais généraux.		3,956.35
Impôts et assurances		426.60
Intérêts		14,515.80
Entretien		240.95
Solde		8,191.90
 Fr. 27,331.60	 27,331.60	

Communiqués.

Location.

Société Coopérative d'habitation, Genève.

Tél. 28.524

Chemin des Sports, 59. 4 pièces Frs. 1.085.—

Chemin de l'Essor, 4. 4 pièces Frs. 1.085.—

Société Coopérative d'Habitation, Lausanne.

A louer de suite ou pour date à convenir :

A MONTOLIVET.

1 appartement de 3 chambres, chauffage central général, eau chaude sur l'évier. Loyer fr. 1320.— plus fr. 150.— de chauffage.

1 dit, chauffage central d'étage, eau chaude, chambre à resserrer, Loyer fr. 1380.—

Pour visiter, s'adresser à Mme Volet, Montolivet B, Rez et, pour traiter, au bureau St-Laurent 20, de 10-12 et 16-17 heures. **(Voir page suivante)**